

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2011
COMPTE RENDU**

Etaient présents : MM. ZANARDO, TRITZ, OLIVIER, SANTAROSSA, BREVI, BARBIER, BESSEDJERARI, WEY, FILIPPI, BANAS, DENEFLÉ, GRASSELLI, MINARY, Mmes FOGLIA, VELVELOVICH, OUABED, GUILLON, SCHILLE, BOULANGER, BUHSING, GENDRE, BONNET.

Etaient représentés : Mmes DE SOUZA, TOURNEUR, VIGO HABRAN, MM. CLAUSSE, LAFOND

Etaient absentes : Mmes TUCCONI, DE ISEPPI

Secrétaire de séance : Mlle BUHSING

Le maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du 24 février 2011.

Il est approuvé à l'unanimité.

Le maire donne pour information la liste des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations permanentes :

Marchés de travaux à procédure adaptée :

→ Autorisation donnée à SOLOREM, maître d'ouvrage délégué, de signer pour le compte de la Ville de Jarny les marchés suivants :

- lot n°1 – Gros œuvre conclu avec GRENNEVO pour un montant TTC de 564 373.48 € ;
- lot n°2 – Charpente et ossature bois conclu avec MADDALON pour un montant TTC de 251 160.00 € ;
- lot n°3 – Etanchéité conclu avec MADDALON pour un montant TTC de 39 475.71 € ;
- lot n°4 – Couverture et bardage cuivre conclu avec LEBRAS FRERES pour un montant TTC de 450 892.00 € ;
- lot n°5 – Menuiseries extérieures / Occultations conclu avec HEFI pour un montant TTC de 461 880.85 € ;
- lot n°6 – Serrurerie / Métallerie conclu avec JEAN ALBERT pour un montant TTC de 42 682.72 € ;
- lot n°7 – Cloisons / Doublages conclu avec SOREIP pour un montant TTC de 84 086.51 € ;
- lot n°8 – Menuiseries intérieures conclu avec MENUISERIE WUCHER pour un montant TTC de 229 426.16 € ;
- lot n°9 – Revêtements de sols souples / Carrelages conclu avec JEAN BERNARD REVETEMENTS pour un montant TTC de 53 820.00 € ;
- lot n°10 – Plafonds suspendus conclu avec ISO PLAQUISTE pour un montant TTC de 117 359.51 € ;
- lot n°11 – Peinture conclu avec PEINTURES FERRER pour un montant TTC de 49 654.69 € ;

- lot n°12 – Electricité courants forts et faibles conclu avec BETELEC pour un montant TTC de 139 156.43 € ;
- lot n°13 – Chauffage / Climatisation / Ventilation conclu avec NASS pour un montant TTC de 269 873.81 € ;
- lot n°14 – Plomberie / Sanitaire conclu avec NASS pour un montant TTC de 35 585.43 € ;
- lot n°15 – Ascenseur conclu avec OTIS pour un montant TTC de 27 807.00 € ;
- lot n°16 – Equipements scénographiques conclu avec SN LEBLANC SCENIQUE pour un montant TTC de 201 070.32 € ;
- lot n°17 – Terrassement / VRD / Espaces verts conclu avec EUROVIA pour un montant TTC de 1 047 681.16 €.

Montant total : 4 065 985.78 € TTC

Marchés de fournitures à procédure adaptée :

→ Marché de carburant conclu avec THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION (Station AVIA à Jarny) pour un marché à bons de commande d'un montant maxi de 50 000 € H.T. par an, d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Le maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : avis du conseil municipal sur les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2011/2012 – retraits de postes et fusions des écoles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le maire annonce qu'il est fier et heureux d'accueillir un conseiller général au sein du conseil municipal et félicite son premier adjoint, Olivier Tritz.

Puis il rappelle que les différents budgets de la Ville vont être votés ce soir. Il explique qu'une présentation détaillée des comptes de la Ville sera effectuée par le directeur général des services et Denise Boulanger, conseillère municipale déléguée au suivi budgétaire.

Le directeur général des services effectue la présentation des comptes de la Ville.

Le maire récapitule : « A travers un compte administratif et un budget, il faut creuser davantage pour comprendre ce qui se passe. Nous sommes prêts à le faire car la gestion de nos comptes est saine.

On peut donc constater que les dotations de l'Etat baissent, tandis que les impôts des ménages augmentent. Ce n'est pas le fait de la municipalité puisque notre seule action sur les taux a consisté à les baisser en 2004. Il faut espérer que dans les années à venir nous ne subirons pas de régression supplémentaire des dotations.

En ce qui concerne le plan de financement, notre endettement va augmenter mais il reste à un niveau raisonnable. Et la dette de la Ville va diminuer d'ici 2014/2015. Ainsi, la possibilité de nouveaux investissements pour un prochain mandat est préservée.

Voici le point que nous pouvons faire sur la situation financière de la commune, à mi-mandat. »

1- COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2010 – VILLE – SERVICE DES EAUX – SERVICE JEUNESSE

Denise Boulanger présente les différents comptes administratifs.

Budget Ville :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 486 248.80 €	8 563 062.49 €
Investissement	3 838 082.33 €	5 742 535.84 €
Report N-1 investissement		411 832.72 €
Résultat exécution fonctionnement		1 076 813.69 €
Résultat exécution investissement		2 316 286.23 €

Budget Eau :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	126 532.05 €	121 599.49 €
Investissement	209 771.08 €	277 147.43 €
Report N-1 fonctionnement		11 224.87 €
Report N-1 investissement	9 778.02 €	
Résultat exécution investissement		57 598.33 €
Résultat exécution fonctionnement		6 292.31 €

Budget Service Jeunesse :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	296 723.67 €	319 716.04 €
Report N-1 fonctionnement		1 488.34 €
Résultat exécution fonctionnement		24 480.71 €

Christian Minary rappelle qu'il effectue les votes des comptes administratifs en fonction des votes des budgets de l'année précédente.

Le maire quitte la salle.

Olivier Tritz, premier adjoint, fait procéder au vote de chaque compte administratif :

- Ville : il est approuvé avec 21 voix Pour, 1 voix Contre et 5 abstentions ;
- Eau : il est approuvé avec 21 voix Pour, et 6 abstentions ;
- Service Jeunesse : il est approuvé avec 25 voix Pour, et 2 abstentions.

2- Affectation des résultats

Denise Boulanger propose de constater et d'affecter les résultats suivants :

Budget Ville : à hauteur du besoin de financement et pour couvrir les dépenses restant à réaliser, l'excédent de fonctionnement de 1 076 813,69 € à l'article 1068 et un excédent d'investissement de 2 316 286,23 € à l'article 001.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Budget Eau : à hauteur du besoin de financement et pour couvrir les dépenses restant à réaliser, l'excédent de fonctionnement de 6 292,31 € à l'article 002 et un excédent d'investissement de 57 598,33 € à l'article 001.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Budget Service Jeunesse : un excédent de fonctionnement de 24 480,71 € à l'article 002.
Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

3- Approbation des comptes de gestion – exercice 2010

Denise Boulanger propose au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion établis pour l'exercice 2010 par Monsieur Eric PERNOT, Receveur Municipal, identiques aux comptes administratifs.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

4- Vote des taux d'impositions 2011 des trois taxes directes locales

Le maire remarque que les taux d'imposition 2011 des trois taxes directes locales sont identiques à ceux votés en 2010, à savoir :

-Taxe d'habitation	: 19.51 %
-Taxe foncière (bâties)	: 27.23 %
-Taxe foncière (non bâti)	: 29.43 %

Il souligne que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 10 ans et qu'ils ont même été diminués en 2004.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 21 voix Pour et 6 Abstentions.

5- Vote de la part communale du prix de l'eau

Le maire indique qu'il est nécessaire d'augmenter la part communale du prix de l'eau de 0.05 €/m³ en raison des travaux de remplacement des branchements plomb sur les trois prochaines années.

Il propose donc au conseil municipal de fixer le montant de la part communale du prix de l'eau qui passe de 0.18 à 0.23 €/m³, soit une augmentation de 1.3 % par rapport au coût total.

Il précise que cette part n'a pas augmenté depuis une dizaine d'années.

Christian Minary déclare : « Il est proposé d'augmenter la surtaxe communale pour financer les travaux de remplacement des branchements en plomb en application d'une directive européenne. Des livres et documentaires récents tendent à prouver que ce sont les multinationales de l'eau qui dictent elles-mêmes leurs directives. On sait aussi que Veolia (Vivendi à l'époque) a provisionné des sommes pour le renouvellement des branchements, mais que ces sommes se sont envolées sur un compte basé en Irlande. À Jarny, la population engraisse Veolia depuis des années. Alors comment pourrions-nous lui dire de payer encore plus au moment où tous les prix des services flambent ? »

Le maire confirme l'analyse faite par Monsieur Minary, toutefois il assure qu'il est contraint d'effectuer les travaux liés aux branchements plomb.

Alain Grasselli ajoute qu'il est d'accord avec les propos de Christian Minary. Il conclut : « Véolia s'engraisse sur notre dos ».

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 19 voix Pour, 1 voix Contre et 7 Abstentions.

6- Dotation d'attribution de compensation 2011 versée par la Communauté de Communes du Jarnisy à la Ville

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider la dotation d'attribution de compensation versée pour l'année 2011 par la CCJ à la Ville. Il rappelle que cette dotation s'élève à 1 381 416,14 €, correspondant au montant de la taxe professionnelle 2002, de laquelle est défalqué le montant des équipements culturels, du contingent incendie, du Centre de Loisirs sans Hébergement et de l'action sociale.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 26 voix Pour et 1 Abstention.

7- BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2011 : VILLE, SERVICE DES EAUX, SERVICE JEUNESSE

Le maire rappelle que le budget a été décortiqué durant la commission des finances.

Il laisse la parole aux membres du conseil.

Christian Minary déclare : « La Commission des finances s'est réunie, l'objectif n'est pas le même que dans le conseil municipal. La commission permet de débroussailler le terrain, d'éclairer le débat ; de nombreuses questions ont été posées, des réponses ont été données.

On ne peut que se féliciter que la situation financière ait été explicitée dans la note et dans la présentation qui vient d'avoir lieu et qu'y ait été ajoutée la question du fonds de roulement. On apprécie aussi le descriptif des opérations d'équipement. Mais je maintiens que je regrette l'ancienne présentation qui permettait de connaître l'état d'avancement de chaque opération d'équipement depuis les origines et de se faire en particulier une idée du subventionnement obtenu. Je souhaite qu'on revienne à ce principe.

La note permet de se rendre compte des graves menaces qui pèsent sur les finances locales de toutes les communes. L'écart grandissant entre les dotations de l'État et le produit fiscal signifie que de plus en plus ce sont les contribuables, nos concitoyens, qui vont devoir passer à la caisse. Il y a un autre effet pervers : l'augmentation des bases d'imposition amène les contribuables à payer toujours plus d'impôts alors que leurs élus leur disent que les taux n'augmentent pas. De même, le transfert au bloc communal de la taxe d'habitation perçue jusqu'alors par le département va mettre les élus communaux en première ligne.

Ce sont les élus qui vont être sommés de faire passer le désengagement de l'État et donc, s'ils acceptent de le mettre en œuvre, seront tenus pour responsables. On en a vu les conséquences récemment à travers le fort taux d'abstention aux élections cantonales et la méfiance exprimée envers tous les partis politiques. Cela serait encore pire si était adoptée la réforme constitutionnelle liée au « pacte pour l'euro » qui entend inscrire l'obligation de l'équilibre des finances publiques dans la constitution. Au nom de « l'impérieuse nécessité de réduire les déficits publics », c'est-à-dire de payer la dette destinée à sauver les banques, ce sont tous les budgets qui seraient sacrifiés.

De la discussion qui a eu lieu en commission des finances, des questions posées et des réponses données je tire plusieurs conclusions :

- Les restes à réaliser sont cette année très importants, plus de deux millions, liés aux investissements des cités du Grand Breuil et à la médiathèque, à ces opérations reportées d'une année sur l'autre pour les raisons données lors du précédent conseil. Nous avons été avertis de l'aspect un peu irréel des budgets, conséquence aussi de l'emprunt de 2,3 millions réalisé tard dans l'année 2010 et donc pas encore utilisé.

- Je constate que la vente du terrain à Norminter pour le futur Intermarché pour un montant de 800 000 € reste inscrite et confirme l'assurance qui m'avait été donnée en commission urbanisme que cette opération serait menée à bien.

- Je continue à trouver surprenant, même si une explication m'a été fournie en commission, qu'une subvention de 804 753 € ait été versée par la DRAC en 2010 pour financer la médiathèque alors que les travaux engagés s'élevaient pour l'année à 159 802 €.

Je continue à exprimer mon désaccord avec un certain nombre de sujets :

- On va continuer à vendre du patrimoine, en l'occurrence les logements communaux. Je ne pourrais que répéter ce que j'ai déjà dit à ce propos.

- À cet égard, nous avons le précédent de la vente de Jarny-Océan (Longeville). Elle a rapporté à l'époque de la vente, en 2005, 3,2 millions. Chaque année, comme promis, nous avons pu avoir l'information sur la façon dont cette somme était successivement employée. Jusqu'en 2010, environ 1 million avait été budgétisé. En 2011, avec le financement de la médiathèque, on nous annonce 5,6 millions ; somme largement supérieure aux 3,2 millions. La vente de Longeville a donc abondé le budget et ne couvrira pas toutes les dépenses de la médiathèque et on annonce un emprunt d'1,5 million. On peut exprimer sur cette question une certaine inquiétude. Les grosses opérations d'investissement ont été réalisées durant le premier mandat, entre 2001 et 2008 : aménagement de la RN3, Concordia, Espace Gilbert Schwartz, réfection de l'église. La médiathèque vient après tout cela, dans une période, on l'a dit, beaucoup plus difficile pour les finances locales et pour la population. Il faudra expliquer que c'est un investissement absolument nécessaire et qu'il n'est pas contradictoire avec les dépenses dans d'autres secteurs jugées plus directement utiles, ce qui implique que ces secteurs restent préservés.

- À une question posée sur l'augmentation continue du chapitre 61521 en fonctionnement, intitulé « terrains », il a été répondu qu'il s'agissait de rémunérer des sous-traitants pour l'entretien des pelouses, de Moncel, etc. Je me pose la question, n'est-il pas possible que ces travaux soient directement assurés par la ville, si besoin – je n'ai pas suffisamment d'informations sur cet aspect – en créant des emplois si la ville ne dispose pas du personnel adéquat ?

- Un problème semblable se pose concernant le volant de non-titulaires et de saisonniers. On comprend que pour une part, leur nombre ne puisse être réduit au-delà d'un certain seuil, mais à l'heure où le gouvernement veut généraliser les CDI en lieu et place des fonctionnaires, ne serait-il pas possible de titulariser ces employés précaires ?

- Comme je l'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget n'inverse pas les choix opérés l'an dernier sur la réduction de 7% des délégations des adjoints et le report ou la suppression de vingt projets d'investissements. On dénonce avec raison les conséquences gravissimes de la politique gouvernementale, mais en même temps on prend un certain nombre de mesures qui, sans être catastrophiques, ne vont pas dans le bon sens et n'indiquent pas une volonté de jeter les bases d'une résistance à la politique imposée par le gouvernement, l'Union européenne et le FMI. Cela justifiera mon vote contre le budget en précisant qu'il s'agit d'un jugement négatif sur une orientation, pas d'une appréciation sur des personnes ou sur la sincérité des comptes qui nous sont présentés.

Enfin, dans cette discussion sur l'orientation de la politique de la ville durant l'année, il est inévitable d'évoquer l'application de la réforme territoriale. Allons-nous vers un plan de fusion des communautés de communes en application anticipée de cette réforme ? Le Républicain Lorrain du 23 mars sous le titre « L'intercommunalité en catimini » nous informe que quatre élus de toutes les tendances de l'échiquier politique ont discuté avec le préfet et la sous-préfète de la future carte intercommunale du Pays-haut. Au nom de quoi et de qui ces élus se permettent-ils de débattre de l'avenir des autres communes ? C'est le préfet qui a le pouvoir de tout imposer et son plan va sortir en avril. Les élus concernés cherchent-ils à lui éviter cette tâche périlleuse en lui fournissant leur version des regroupements, est-ce ainsi qu'on s'oppose à la réforme territoriale ? Qu'en pensent les élus de Jarny ? Allons-nous répéter décembre 2001, lorsque la communauté de communes du Jarnisy (CCJ) fut créée contre la volonté de 11 communes sur 24 ? Est-ce que, comme cela s'est produit dans le cas de l'aire métropolitaine, ce sera uniquement la majorité du conseil municipal qui donnera son avis ?

Je vous appelle à signer la lettre ouverte au préfet demandant qu'aucune décision ne soit imposée aux conseils municipaux et que ceux-ci restent libres de choisir l'avenir de leur commune et les modes de coopération avec d'autres communes. »

Alain Grasselli annonce que le groupe Jarny Gagnant s'abstiendra de voter le budget Ville. Il donne ses motifs : « Au vu de ce budget, nous considérons que tout ne dépend pas de la Ville mais des dotations de l'Etat. Nous maintenons que le projet de la médiathèque aurait dû être moins onéreux. Nous relevons un seuil de pauvreté fort à Jarny et des impôts élevés. Nous sommes inquiets pour l'avenir des ménages. »

Jacky Zanardo reprend la parole. Il indique qu'il partage, en partie, l'analyse des uns et des autres. Il accuse l'Etat de faire porter les difficultés aux « élus de base », tandis que ceux qui mettent réellement les ménages en difficultés sont le moins condamnés.

Il ajoute : « Je vous rappelle que le budget Investissement est moindre que celui du 1^{er} mandat car le président de la République, élu en 2007, avait annoncé la couleur et j'en ai tenu compte. Puis j'ai constaté la rupture du pacte entre l'Etat et les collectivités qui s'accélérait. Il a donc fallu diminuer le programme, à nouveau. Mais ceci a fait l'objet d'un débat avec la population qui a abouti à une réduction de 20% des investissements afin de respecter notre engagement de ne pas augmenter les impôts.

Comme je vous l'ai dit au cours du débat d'orientation budgétaire, la part des collectivités dans la dette de l'Etat est pourtant infime. Lorsque l'Etat baisse les dotations des collectivités, il s'attaque à elles afin qu'à terme, un certain nombre de services publics soient privatisés.

En ce qui concerne la question des emplois précaires, je vous rappelle que 16 personnes en situation précaire, emplois jeunes, CAE, etc, sont aujourd'hui fonctionnaires.

Au sujet de l'intercommunalité, je suis serein là-dessus car depuis 2002 j'ai fait savoir que j'étais favorable à une intercommunalité réduite. Mon idée étant de laisser aux autres communes le temps de réfléchir, de voir comment on travaillait et d'intégrer ensuite celles qui le désiraient. Mais certaines communes ont pensé que je ne voulais pas d'elles.

Encore aujourd'hui, je pense qu'il ne faut pas bousculer les choses. Je répète que je suis favorable aux fusions d'intercommunalités à condition qu'elles ne se fassent pas aux forceps. Il faut discuter ! »

Enfin, le maire précise que le préfet annoncera les schémas et que les conseils municipaux et les conseils communautaires devront donner leur avis. Il ajoute que le préfet tranchera à la fin de l'année. Toutefois, il ignore si le préfet tiendra compte de ces débats.

Alain Grasselli renouvelle sa requête : « Nous souhaiterions la présence des socialistes au sein de la Communauté de Communes du Jarnisy. »

Le maire procède au vote du budget de la Ville. Il est accepté avec 21 voix Pour, 1 voix Contre et 5 Abstentions.

Denise Boulanger présente le budget du service des Eaux :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	137 492 €	131 200 €
Solde d'exécution 2010		6 292 €
Total fonctionnement	137 492 €	137 492 €
Investissement	1 814 600 €	1 861 600 €
Reste à réaliser	47 000 €	
Solde d'exécution 2010		
Total investissement	1 861 600 €	1 861 600 €

Christian Minary annonce qu'il s'abstiendra de voter. Il note un aspect positif, la discussion avec le SOIRON et d'autres syndicats. Cependant, il reste le problème de l'augmentation de la part communale du prix de l'eau.

Alain Grasselli déclare que le groupe Jarny Gagnant s'abstiendra de voter pour la même raison que Monsieur Minary.

Le maire procède au vote du budget du service des Eaux. Il est accepté avec 21 voix Pour et 6 Abstentions.

Denise Boulanger présente le budget du service Jeunesse :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	320 510 €	296 030 €
Solde d'exécution 2010		24 480 €
Total	320 510 €	320 510 €

Christian Minary indique qu'il s'abstient de voter ce budget car il est contre le principe de budget réservé au service Jeunesse.

Le maire procède au vote du budget du service Jeunesse. Il est accepté avec 25 voix Pour et 2 Abstentions.

8- Versements de subventions aux associations

Olivier Tritz demande au conseil municipal d'accepter le versement des subventions aux associations, conformément au tableau joint à la présente note.

Il précise que le tableau de versement de subventions aux associations sportives a été modifié.

Il explique : « Je vous rappelle qu'un nouveau projet sportif et une charte des sports ont été créés. Dans ce cadre, un groupe de travail rassemblant des membres de l'USJ et des élus a défini de nouveaux critères pour l'attribution des subventions aux sections sportives. Finalement la commission, présidée par Jean-Marie Jamin, a proposé de retenir les 3 critères suivants :

- **effort à l'autofinancement** : correspond aux sommes d'argent récupérées en dehors des subventions de la Ville, dans le cadre par exemple de l'organisation de manifestations, des licences, etc. ;
- **aide à la licence** : favorisera les plus jeunes (moins de 18 ans) mais une aide inférieure sera tout de même verser pour les autres licenciés ;
- prise en compte de la subvention versée l'année précédente : nous garantissons le versement de 50 % de la subvention de référence de l'année précédente.

L'enveloppe reste constante à 80 000 €. »

Il ajoute que dans le cadre de ces nouvelles règles de calcul, il ne souhaitait pas mettre en difficultés les sections dont le montant de subvention diminuait significativement.

« C'est pourquoi, nous avons prévu un lissage sur 3 ans qui consiste à répartir sur 3 années la perte ou la hausse de subvention » complète-t-il.

Enfin, il souligne que depuis 2008, chaque section sportive a vu sa subvention augmenter.

Julien Bessedjerari demande si les sections sportives concernaient par les variations de subventions sont déjà informées.

Olivier Tritz confirme qu'elles le sont. Il rappelle la notion de subvention exceptionnelle qui sort de ce schéma. Il en profite pour préciser que le montant accordé à la section Football comprend une subvention exceptionnelle de 2 500 €. Il précise également que la section Boxe n'a pas demandé de subvention pour cette année compte tenu du problème de local.

Le maire souligne qu'il a remarqué dans plusieurs comptes rendus de conseils municipaux d'autres localités que face à la situation actuelle, les subventions des associations seraient réduites.

Il assure que Jarny maintiendra les subventions aux associations.

Alain Grasselli appelle les membres du conseil à ne pas oublier que la randonnée est un loisir qui constitue une véritable activité sportive, bien qu'il n'y ait pas de compétition. Il assure que ce sport améliore la santé, notamment celle des seniors et il encourage les gens à s'y intéresser.

Catherine Guillon demande si le coût des équipements sportifs est pris en compte dans le calcul des subventions. Elle cite l'exemple des personnes à mobilité réduite pour lesquelles le coût du matériel est souvent plus onéreux.

Olivier Tritz répond que ça ne rentre pas en compte mais il précise que dans ce cas, ils bénéficient d'autres subventions.

Solange Bonnet déclare qu'elle n'est pas favorable à ce nouveau calcul. Elle estime que les subventions ont été réduites de façon trop importante.

Olivier Tritz rappelle que l'enveloppe totale des subventions que la Ville accorde aux associations n'a pas baissé. Il précise : « Nous ne faisons pas d'économie sur le dos des sportifs ! Les critères qui ont été définis sont équitables. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 25 voix Pour et 2 voix Contre.

9- Versement de subventions exceptionnelles

Jean-Paul Olivier soumet la demande de subvention exceptionnelle de la Croix Rouge dans le cadre de son projet d'informatisation de l'aide alimentaire. Celle-ci doit être obligatoirement mise en place pour permettre une traçabilité en temps réel des aides apportées localement envers la délégation nationale de la Croix Rouge. Le montant de l'aide s'élève à 600 euros.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

10- Fonds d'Initiative Citoyenne – Validation de projets

Rachel Foglia propose au conseil municipal de valider les projets présentés ci-dessous :

1 - « Tournée musicale Batucada *Les Désjantés* » :

Porteurs du projet : jeunes habitants de Jarny, membres de la batucada « Les Désjantés »

Porte-paroles : Axel Rubino, Christopher Beck et Romain Chevreux

Descriptif du projet :

Tournée musicale du 17 au 27 juillet 2011 dans le sud de la France pour 14 jeunes jarnysiens et 4 accompagnateurs, tous membres de la formation musicale des Désjantés. Leurs objectifs sont les suivants :

- apprentissage de la vie en communauté
- découverte instrumentale
- sensibilisation au développement durable avec l'atelier de fabrication d'instruments à partir d'objets recyclés
- apprentissage de l'autonomie et de l'investissement de soi.

Impact sur le quartier :

Rencontre avec tous les partenaires en septembre 2011, soit au domaine de Moncel (en association avec la Fête de la Nature), soit à l'école de musique, afin de leur faire découvrir le déroulement de la tournée autour d'un clip vidéo, diaporama, expo photos et prestation des « Désjantés ».

Avis du CLPP : favorable

Montant sollicité : 1 000 €

2 – « Aménagement environnemental de la zone humide du carreau de la mine de Droitaumont » :

Porteurs du projet : Habitants du quartier de Droitaumont

Porte-paroles : Michel Paquot, Daniel Cieli, Serge Picard, Jean Berdys et Michel Henry

Descriptif du projet :

Il s'agit :

- d'aménager des chemins d'accès pour piétons valides et handicapés,
- d'aménager une aire de repos et d'observation de la flore et de la faune,
- d'installer des bancs,
- d'élaguer et brûler des endroits envahis par une végétation d'épineux et bois morts qui sera remplacée par une essence d'arbre plus adaptée
- de poser des protections limitant l'approche des mares par niveau haut,
- de procéder à un épandage calcaire
- de poser un tuyau déversoir sur l'arrivée d'eaux aux mares.

Impact sur le quartier :

- faire découvrir la flore et la faune aux enfants des écoles Pablo Picasso et Irène Joliot Curie situées à proximité
- créer une aire de repos et d'observation accessible aux personnes handicapées
- faire découvrir un espace environnemental qui est un véritable trait d'union entre les cités minières et le village de Droitaumont
- susciter les aides bénévoles permanentes et occasionnelles aux travaux de maintien en état et d'amélioration du site et de son environnement.

Avis du CLPP : favorable

Montant sollicité : 1 200 € (projet à connotation « développement durable »)

Christian Minary déclare : « Dans chaque cas les intentions des promoteurs du projet sont parfaitement louables, mais cependant, j'apporterai deux restrictions qui expliqueront mon abstention.

Le premier projet nous montre des jeunes qui ont assimilé tout le jargon à la mode. Visiblement ils ont compris le système. Mais doit-on encourager cette tendance ?

Le deuxième projet pose le problème de la différenciation entre bénévolat à encourager et bénévolat destiné à remplacer la création de véritables emplois publics. La limite est tenue et, compte tenu de la situation générale, nous devons faire preuve de prudence.

Julien Bessedjerari émet un doute concernant le bien fondé des objectifs donnés pour le premier projet.

Rachel Foglia assure qu'il s'agit d'un groupe de jeunes très motivés qui se bat pour obtenir les sommes nécessaires à la réalisation de leur projet et que leurs objectifs sont tout à fait justifiés.

Le maire propose de valider le choix du comité pour le 1^{er} projet. Cette délibération est acceptée avec 25 voix Pour et 2 Abstentions.

Puis il propose de valider le choix du comité concernant le second projet. Cette délibération est acceptée avec 26 voix Pour et 1 Abstention.

11– Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Réhabilitation de l'école Jules Ferry

Le maire informe les membres du conseil que les travaux liés au transfert de l'école

maternelle Casanova dans le groupe scolaire élémentaire Jules Ferry peuvent être subventionnés par le Conseil Régional de Meurthe et Moselle.
Le coût de cette opération est estimé à 274 000 euros H.T.
Il propose de solliciter le Conseil Régional.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

12- Prescription d'une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone naturelle située aux lieudits les Marcaires et Sous les Marcaires

Olivier Tritz expose : « Les lieudits « Les Marcaires » et « Sous les Marcaires » situés à Jarny, ont été classés au Plan Local d'Urbanisme en zone à urbaniser 1 AU et en zone naturelle aux abords du ruisseau le Rougewald. Les abords du ruisseau le Rougewald sont également classés en zone rouge de préservation et verte de prévention au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Deux lotissements à usage d'habitation « Les Marcaires 1 » et « Les Marcaires 2 » sont en cours d'achèvement et un équipement aquatique intercommunal a été réalisé dans ce secteur.

L'emprise de la zone naturelle a été définie de manière à instaurer une distance minimale de 15 mètres entre le Rougewald et la zone à urbaniser. Or, compte tenu de la protection constituée par le PPRI et de l'existence d'un levé topographique identifiant la limite de cote de crue centennale de référence, cette emprise de 15 mètres peut être réduite.

C'est pourquoi, afin de mener à bien et dans les meilleures conditions, le projet d'urbanisation de ce quartier, la Ville lance une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, permettant d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone naturelle des lieudits Les Marcaires et Sous les Marcaires. La modification d'emprise de la zone naturelle sera déterminée en tenant compte du risque d'inondation et des impératifs de protection de la bio-diversité aux abords du Rougewald.

Je vous propose, dans le cadre de l'application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, de retenir les modalités de concertation suivantes :

- information sur le site internet et invitation à se rendre au service aménagement du territoire pour explications et avis,
- insertion dans la page Jarny du Républicain Lorrain sur ces procédures et l'ouverture d'un registre en mairie,
- information dans l'une des parutions de la ville. »

Il ajoute qu'une enquête publique aura lieu et que le conseil municipal sera ensuite amené à valider la proposition du commissaire enquêteur.

Alain Grasselli demande quelle est l'utilité de cette procédure, est-ce qu'elle vise à augmenter la surface des parcelles ?

Olivier Tritz explique que lors de l'élaboration du PLU, la zone naturelle a été surévaluée. En conséquence certaines parcelles sont frappées par une zone d'inconstructibilité trop importante.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

13- Vente des parcelles cadastrées AC 315, AC 572, AC 276 et AC 294, pour partie, à M et Mme Huynen Gérard

Olivier Tritz indique que les locaux composés d'anciens bureaux et de hangars ainsi que le terrain, tel qu'indiqué sur le plan, intéressent Monsieur Huynen qui souhaite y installer son entreprise « Huynen Fermetures » - magasin et stockage.

Il propose au conseil municipal d'accepter le principe d'une cession à l'amiable de ces biens, représentant une surface d'environ 2 000 m² au prix de 100 000 €. Il précise que les Services des Domaines ont estimé le tout à 114 000 € mais vu l'état des locaux et vu qu'ils sont situés en zone inondable du Plan de prévention des Risques d'Inondation, un accord a été trouvé à 100 000 €.

Il ajoute que ce projet participera à améliorer l'entrée de ville.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

14- Attribution de primes de ravalement de façade

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le versement des primes de ravalement de façades et d'aménagement de commerces conformément au tableau joint à la note de synthèse. Le montant des travaux s'élève à 31 949.32 € pour un montant de primes de 4 575.00 €. Les 3 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission réunie le 17 mars 2011.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

15- Création et suppression de postes

Le maire informe les membres du conseil que dans le cadre des avancements de grade, des promotions internes pour l'année 2011 et de la réforme de la catégorie B, filière technique, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste : rédacteur chef
- 2 postes : adjoint administratif Principal 2^o classe
- 1 poste : adjoint administratif 1^o classe
- 1 poste : technicien principal 1^o classe
- 2 postes : technicien principal 2^o classe
- 4 postes : technicien
- 2 postes : agent de maîtrise
- 1 poste : éducateur des APS hors classe
- 1 poste : assistant qualifié Conservation 1^o classe
- 1 poste : Assistant Qualifié de Conservation

Il ajoute que suite à la réforme de la catégorie B, filière technique, il convient de supprimer ces postes qui n'existent plus :

- 1 poste : technicien supérieur principal
- 2 poste : contrôleur de travaux

Le maire rappelle que ces créations et suppressions de postes ont déjà été abordées en commission des finances.

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

16- SIVU – Retrait et adhésion de communes et modification des statuts

Le maire demande au conseil municipal d'accepter :

- le retrait de la commune de LONGWY du S.I.V.U. accepté par délibération du comité syndical du 24 février 2011, qui doit se faire sous condition de paiement de la somme de 17 391.85 euros ;
- le retrait de la commune de CHAMBLEY du S.I.V.U. accepté par délibération du comité syndical du 24 février 2011, qui doit se faire sous condition de paiement de la somme de 662.83 euros ;

- le retrait de la commune de CUTRY du S.I.V.U. accepté par délibération du comité syndical du 24 février 2011, qui doit se faire sous condition de paiement de la somme de 1 132.88 euros ;
- l'adhésion des communes de METZERESCHE et ELZANGE.

Christian Minary remarque : « Une commune importante, Longwy, demande à se retirer. Deux petites communes veulent adhérer. Comment le SIVU compte-t-il rétablir l'équilibre ? De plus, des Jarnysiens se font l'écho de la lenteur du SIVU à intervenir, par exemple, dans le cas des chats errants. Il faudra un jour discuter de ces questions. »

Le maire admet qu'un bilan de l'action du SIVU à Jarny est à établir et qu'à l'issue de ce bilan, une décision sera à prendre.

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Le maire soumet la modification des statuts du SIVU acceptée par délibération du comité syndical du 24 février 2011.

Il s'agit de compléter l'article III : Missions ou compétences par la clause suivante :
« Les communes dont l'adhésion est en cours sont dépourvues de fourrière animale. Pendant cette procédure qui dure plusieurs mois et jusqu'à la prise de l'arrêté inter préfectoral autorisant l'adhésion, il sera proposé à ces communes, dans un souci de continuité du service public, un contrat de prestation de services au tarif en vigueur. »

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

17- Carte scolaire – Mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2011/2012

Fatma-Zohra Ouabed informe le conseil municipal que la Ville de Jarny a été contactée en décembre 2010 par l'inspection académique afin de parler de la carte scolaire et des suppressions de postes envisagées dans le cadre de la baisse du nombre d'élèves et des réductions de postes de l'éducation nationale.

Elle précise que le département de Meurthe et Moselle doit rendre 90 postes et que Jarny est directement concernée puisque la suppression d'un poste à l'école Langevin Wallon et les fusions des écoles maternelles et primaires Jules Ferry et Casanova et Joliot Curie et Pablo Picasso sont envisagées pour la rentrée 2011/2012.

Elle souligne qu'en décembre dernier, la Ville de Jarny a déjà fait savoir qu'elle était contre ces projets de fusions.

Elle conclut : « Aujourd'hui le conseil municipal doit délibérer afin d'émettre un avis sur les mesures proposées par l'inspection académique. La décision définitive sera prise le 14 avril 2011. Notre avis ne sera pas obligatoirement pris en compte mais je vous propose d'émettre un avis défavorable ».

Le maire met cette délibération aux voix. Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 6 avril 2011

Le Maire,

Jacky ZANARDO